

Livret d'accueil

De la personne accompagnée

Vous trouverez ici toutes les informations qui vous sont utiles

L'HOSPITALET

Soigner

Accueillir

Accompagner



L'Hospitalet
CENTRE DE RÉÉDUCATION ET D'HÉBERGEMENT

Sommaire

Bienvenue à l'Hospitalet	Page 3
Qui sommes-nous ?	Page 4
L'Association Le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Service de Soins Médicaux et de Réadaptation.	
Nos objectifs	Page 6
L'équipe pluridisciplinaire	Page 7
Votre admission.....	Page 13
Votre accueil	Page 14
Votre espace personnel	Page 15
Votre quotidien	Page 16
Le Projet Personnalisé.....	Page 20
Vos droits et devoirs	Page 21
Nos coordonnées	Page 28
Les annexes	Page 29



Bienvenue à l'Hospitalet

**La Direction et l'ensemble du personnel
vous souhaitent la bienvenue**

Notre établissement est situé sur la commune de Montoire-sur-le-Loir :

- avec un parc arboré
- proche du centre-ville

Qui sommes-nous ?

L'Association

L'aventure de l'Hospitalet commence en 1975.

Sur les conseils du Docteur BENASSY de L'Hôpital Raymond Poincaré de Garches, André MILESY, en situation de handicap à la suite d'un accident, décide de créer une association, nommée l'Hospitalet, afin de pouvoir contribuer au bien-être des personnes en situation de handicap.

Cette association créée, en 1981, un établissement privé à but non lucratif, nommé également l'Hospitalet.

L'Hospitalet accueille des personnes adultes, en situation de handicap moteur d'origine neurologique, avec ou sans troubles associés.

L'Hospitalet est reconnu pour la prise en charge spécifique des personnes atteintes de :

- déficiences neuro-respiratoires majeures
- complications médicales ou chirurgicales

Vous pouvez à tout moment contacter l'association

- soit par téléphone : 02.54.85.52.05
- soit par mail : association@lhospitalet.fr

Un site deux établissements

L'Hospitalet a développé ses activités au cours des années.

Au départ, c'était un établissement médico-social, appelé Foyer d'Accueil Médicalisé.

Rapidement, un établissement de santé , Service de Soins de Suite et Réadaptation (SSR), s'est développé sur le même site.

Aujourd'hui, le **Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** héberge 65 personnes, en accueil permanent.

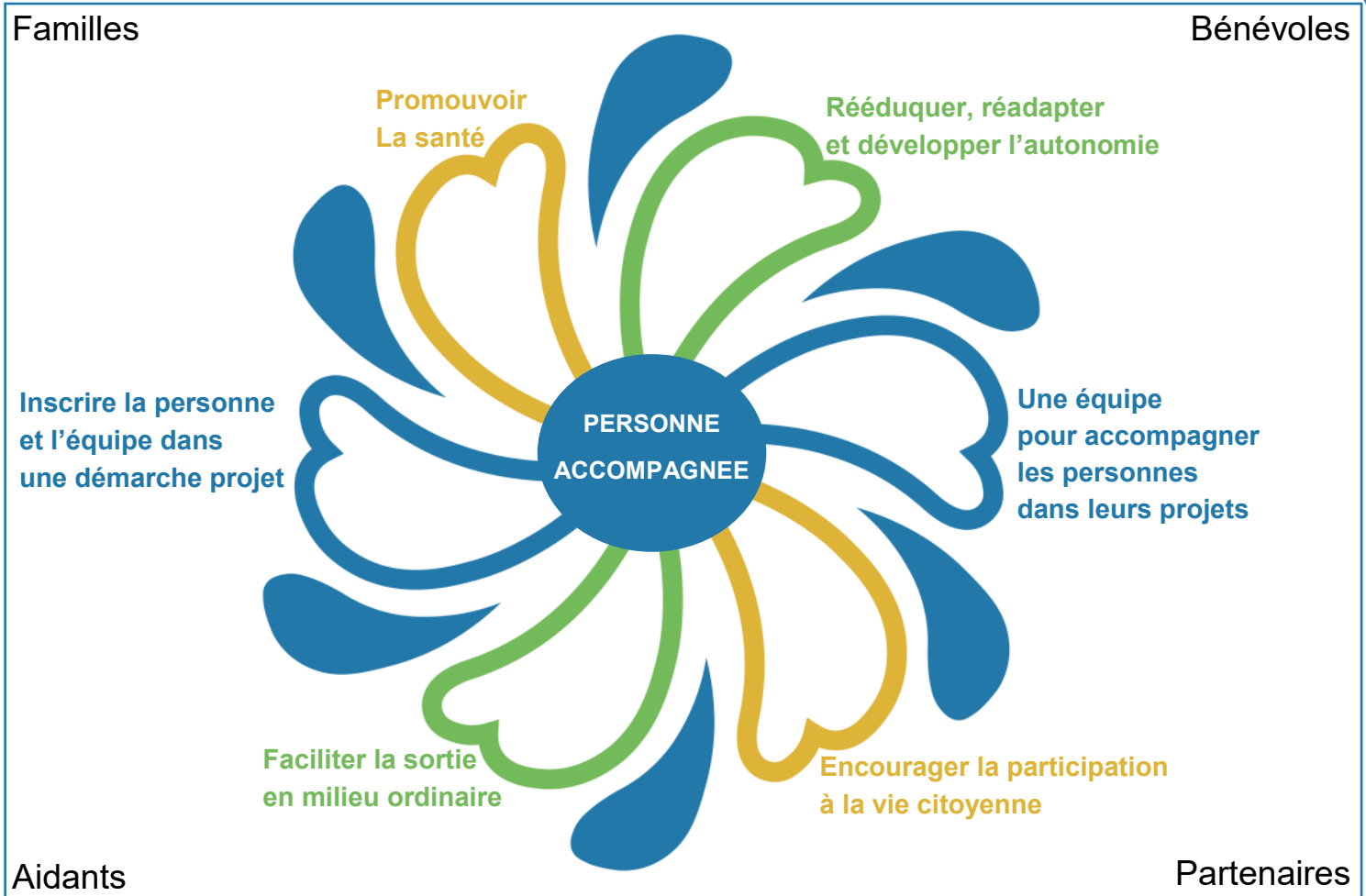
L'établissement dispose également de chambres permettant à des personnes de bénéficier d'un séjour temporaire. Ce séjour est l'occasion de découvrir l'établissement et/ou d'offrir un répit aux aidants.

L'établissement de santé, appelé **Service de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) (anciennement SSR)** est constitué de trois services :

- Un service de Médecine Physique et de Réadaptation
- Un service pour personnes en Etat Végétatif Chronique (EVC) ou en Etat Pauci Relationnel (EPR)
- Un service d'Hospitalisation De Jour (HDJ)

Nos objectifs

L'Hospitalet a pour ambition de vous accompagner selon vos besoins et vos aptitudes, dans vos projets.



Ce schéma présente l'accompagnement proposé à l'Hospitalet. Il vous place au cœur de toutes les décisions vous concernant.

Vous collaborez avec l'ensemble des professionnels pour élaborer votre projet de vie dans la recherche de votre autonomie et votre autodétermination.

L'équipe pluridisciplinaire veille au respect de vos choix, en associant vos proches, si vous le souhaitez .

La mise en œuvre de votre projet s'appuie sur l'ensemble des ressources à disposition : partenaires, bénévoles ...

L'équipe pluridisciplinaire

Une **équipe pluridisciplinaire** vous accompagne et est à votre écoute tout au long de votre séjour.

Cette équipe est composée de différents professionnels.

La couleur des tenues et les badges permettent d'identifier les professions.

L'accompagnement social

L'assistante de service social

Elle vous accompagne, vous oriente et peut vous conseiller dans le maintien de vos droits et dans la réalisation de certaines démarches administratives.

Elle participe aux maintiens des liens sociaux et familiaux et favorise les relations avec les représentants légaux. Elle vous accompagne et vous soutient dans la réalisation de votre projet de vie.

Présente à l'Hospitalet du lundi au vendredi, elle vous rencontre sur rendez-vous, et est joignable en passant par l'Accueil de l'Hospitalet ou par mail : ass.sociale@lhospitalet.fr.

Les référents socio-éducatifs (Educateur, moniteur-éducateur ou animateur)

Ils participent à votre projet personnalisé, à l'animation et à l'organisation de votre quotidien.

Ils organisent avec vous des sorties extérieures, des activités et des événements culturels et festifs.

Ils assurent une présence 7 jours sur 7
et sont joignables par mail : animation@lhospitalet.fr

Dans chaque hébergement, un professionnel référent est identifié.

La Socio-esthéticienne

La socio-esthéticienne a pour objectif d'améliorer votre qualité de vie par le confort et le bien-être. Elle utilise des techniques de soins esthétiques adaptés et propose des séances individuelles sensorielles et des ateliers collectifs, selon vos besoins. N'hésitez pas à venir à sa rencontre.

La Psychologue

Un accompagnement psychologique peut vous être proposé à votre demande, selon vos besoins, ou sur proposition de l'équipe.

Il prend la forme d'entretien ponctuel ou d'entretiens plus réguliers dans le cadre d'un soutien psychologique, après une évaluation.

La psychologue est joignable en passant par l'accueil de l'établissement, ou à l'adresse mail suivante : sandra.joureau@lhospitalet.fr

L'accompagnement médical et paramédical

Les Médecins

Le médecin référent est votre médecin traitant. Il assure votre suivi médical et est à votre écoute. Il vous accompagne dans la gestion autonome de votre dossier médical et coordonne votre parcours de soins.

Il vous encourage par des actions de prévention et de promotion de la santé.

Le Secrétariat médical

Les missions du secrétariat médical sont de vous accompagner, si besoin, dans :

- la gestion administrative de votre dossier médical
- la planification de vos rendez-vous pour des examens médicaux,
- la réservation des transports pour vous y rendre

Le Cadre de santé et les infirmières coordonnatrices

Ils sont vos interlocuteurs privilégiés pour :

- s'assurer que l'organisation en place réponde à vos besoins et à votre projet,
- recueillir vos remarques, commentaires et demandes concernant votre séjour.

Ils encadrent l'équipe d'infirmiers, d'aides-soignants et d'auxiliaires de vie.

Les Infirmiers

L'Infirmier travaille en étroite relation avec les médecins.

Ses missions sont de :

- réaliser des soins spécifiques liés à votre état de santé,
- vous accompagner dans votre projet de soins et votre projet de vie,
- participer à l'amélioration continue de la qualité de vos soins et de votre sécurité.
-

Les Aides-soignants et auxiliaires de vie

L'aide-soignant et l'auxiliaire de vie assurent les missions suivantes :

- assurer vos soins d'hygiène corporelle, de confort et de bien être en favorisant votre autonomie,
- vous accompagner dans votre projet de vie,
- participer à l'amélioration continue de la qualité de vos soins et de votre sécurité.



Les Ergothérapeutes

L'ergothérapeute vous accompagne pour maintenir ou acquérir la meilleure autonomie possible dans votre quotidien.

L'ergothérapeute intervient au niveau de :

- la réadaptation : proposition d'aides techniques pour votre indépendance afin de maintenir votre autonomie dans tous les gestes de la vie quotidienne, conseils pour l'aménagement du domicile, ...
- l'optimisation / le maintien des capacités : à travers des mises en situation du quotidien et des activités

Les Masseurs Kinésithérapeutes

Le masseur kinésithérapeute prévient, évalue et traite les troubles liés au mouvement. Il participe à l'entretien et à la stimulation des capacités physiques et respiratoires. Il intervient en fonction des besoins évalués et sur prescription de votre médecin traitant.

La Neuropsychologue

Sur demande du médecin, la neuropsychologue vous rencontre afin d'échanger sur vos difficultés et pour réaliser des tests. Cela permet de comprendre comment fonctionnent :

Votre mémoire, vos connaissances et votre concentration,
vos émotions et votre comportement avec les autres,
votre capacité à résoudre les problèmes du quotidien,
ainsi que votre perception du monde et des autres.

Les Enseignants en Activités Physiques Adaptées

Ils vous proposent différentes activités physiques adaptées à votre état de santé, votre condition physique, vos possibilités et vos objectifs d'accompagnement.

L'Orthophoniste

L'orthophoniste intervient sur prescription médicale.

Elle évalue les troubles du langage écrit et oral, de la déglutition, de la voix, de la communication, les troubles cognitifs, et les troubles de la mobilité du visage et de la langue.



L'accès au **Plateau Technique de Rééducation** est soumis au règlement intérieur présenté en annexe.

L'équipe administrative et fonctions supports

L'équipe cuisine

Vos repas sont confectionnés sur place, par l'équipe de restauration.

L'équipe Maintenance

Les agents de maintenance assurent l'entretien et la sécurité des locaux et des extérieurs.

L'équipe Logistique

Les agents de logistique assurent l'hygiène des espaces communs, et la distribution du linge dans votre chambre.



L'équipe Administrative

L'équipe administrative et de Direction garantit, en liaison avec le Conseil d'Administration, la responsabilité générale du bon fonctionnement de l'établissement. Elle assure la gestion des ressources humaines, financières et économiques de l'établissement.

Vous pouvez à tout moment contacter la Directrice générale, **Mme BATHIE** :

- soit par téléphone ou courrier
- soit par mail : lhospitalet@lhospitalet.fr

pour solliciter une rencontre avec elle.

Votre admission

Le dossier de demande d'admission doit être complété et remis à l'assistante sociale du Foyer d'Accueil Médicalisé de l'Hospitalet.

Pour être recevable, l'orientation vers un Etablissement Médico-Social de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou MDA (Maison De l'Autonomie) doit être jointe au dossier de demande d'admission.

Le dossier complet sera ensuite étudié par la Commission d'Admission qui vous adressera sa décision par courrier.

Cette commission est constituée de la directrice générale de l'Hospitalet (ou son représentant), du médecin coordonnateur du FAM, du cadre de santé du F.A.M. (ou des infirmières coordonnatrices), d'un représentant du plateau technique (cadre de santé ou ergothérapeute), de l'assistante sociale / coordinatrice des Projets de Vie.

Les critères d'admission :

- Bénéficier d'une orientation de la MDPH ou MDA préconisant l'accueil en FAM
- Avoir plus de 18 ans
- Être domicilié en Région Centre Val de Loire
(ou avoir un projet de rapprochement familial concret)
- Être atteint d'une pathologie ou d'un handicap d'origine neurologique

Votre accueil

Un courrier vous sera adressé précisant le jour de votre accueil et une date de fin de séjour pour les accueils temporaires.

L'infirmière coordinatrice prendra contact avec vous dans la semaine précédant l'entrée pour préparer au mieux votre arrivée parmi nous.

La liste des documents à fournir le jour de votre arrivée est indiquée en annexe.

Vigilance quant à votre identité

Dès l'entrée, et tout au long de votre séjour, les professionnels vérifieront votre **identité pour garantir les soins** qui vous sont effectivement destinés.

Lors de votre arrivée, dans le cadre de la procédure d'identitovigilance, vous devez impérativement nous fournir une pièce d'identité afin de justifier des éléments suivants : nom, prénom, date, lieu de naissance et sexe.

Ces éléments permettent de valider l'**Identifiant National de Santé (INS)** qui sera inscrit dans votre dossier informatisé. L'INS est un numéro national unique qui permet d'éviter les erreurs d'identification.

Les professionnels solliciteront votre accord pour que votre nom apparaisse sur la porte de votre chambre.

Ils proposeront de vous photographier pour personnaliser votre dossier informatisé.

Un badge d'identitovigilance vous sera alors remis.

Tout refus sera tracé par écrit.

Votre espace personnel

Chaque personne est accueillie dans une chambre individuelle avec salle de bain privative.

Le choix de l'hébergement et de la chambre est déterminé à votre entrée par la Commission d'Admission en fonction de la situation et des besoins de chacun.

Vous pouvez personnaliser votre chambre, des systèmes d'accroche sont installés pour vous permettre de fixer des cadres ou tableaux.

Chaque chambre est équipée d'un mobilier standard fourni par l'Hospitalet (lit médicalisé, bureau, armoire, table de chevet et téléviseur)

L'équipe vous accompagnera pour la personnalisation de votre chambre,



dans le respect du règlement de fonctionnement.



Votre quotidien

Nous vous invitons à communiquer les horaires de visites à vos proches.

Horaires de visite :
de 14h à 19h

Afin de vous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions, nous vous conseillons de planifier leur venue.

Information sur votre état de santé



L'information médicale est délivrée par les médecins.

Pour tout rendez-vous, adressez-vous au secrétariat médical.

L'équipe soignante reste à votre écoute pour échanger sur votre santé.



Les médicaments

Dès votre arrivée, tout médicament doit être remis à un infirmier.

Le médecin établit une nouvelle ordonnance.

Les traitements sont gérés avec la Pharmacie conventionnée.



La restauration

Les horaires de repas sont :

- Petit déjeuner à partir de 7h00
- Déjeuner à 13h00
- Dîner à 18h45

Un choix des menus vous est proposé.

Veuillez vous rapprocher de l'Accueil, afin de réserver vos menus pour les quinze jours à venir.

Des régimes ou textures adaptés peuvent être délivrés, sur prescription médicale.



L'accès à Internet

Le réseau WIFI **L'Hospitalet** est gratuit. Il suffit de sélectionner ce réseau sur votre appareil (téléphone, tablette ...) pour y accéder.

Il est limité à un usage restreint.

Pour des usages plus étendus, il est nécessaire de se renseigner auprès de l'équipe Vie Sociale.

Les données de connexion sont conservées pendant un an et peuvent être transmises à la justice en cas de réquisition.



Le téléphone

Un numéro de téléphone personnel vous est attribué dès votre arrivée, nous vous conseillons de le donner à vos proches pour qu'ils puissent vous contacter en direct.

Pour un accès direct à l'extérieur depuis votre chambre, vous devez composer le 0 puis le numéro souhaité. Pour obtenir l'Accueil, faites le 9.

En cas d'appel à l'extérieur, une facture vous est remise à la fin de chaque mois.



Le courrier

Le courrier est à votre disposition à l'Accueil.

La levée du courrier a lieu à 14h50.



Lingerie

Nous vous demandons d'apporter un trousseau minimum d'effets personnels (liste en annexe). Votre linge est identifié à l'aide d'une puce, à l'arrivée, par nos soins. Il est ensuite entretenu par une blanchisserie industrielle extérieure, ou par vos soins.

Nous vous conseillons d'entretenir vous-même les articles fragiles. Les draps, les serviettes et gants de toilette et les serviettes de table sont fournis par l'établissement.



Dépôt d'espèces et de valeurs

Vous avez la possibilité de déposer vos valeurs auprès du service Comptabilité qui dispose d'un coffre (voir horaires à l'Accueil) .

L'Hospitalet décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets ou valeurs NON DÉPOSÉS au coffre.

Loi du 6 juillet 1992 et décret du 27 mars 1993

Les sommes d'argent, chèquiers, cartes de crédit, bijoux et objets précieux peuvent être déposés contre récépissé auprès du service comptabilité qui dispose d'un coffre.

La mention du dépôt sera effectuée sur un registre côté.

La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée que pour les objets ayant fait l'objet d'un dépôt.

Les sommes d'argent, titres et valeurs mobilières, abandonnés et non réclamés après votre départ, seront remis à la Caisse des Dépôts et Consignations, au bout d'un an.

Les autres biens de valeurs seront remis au Service des Domaines aux fins d'être mis en vente.

Le culte



Les ministres des cultes des différentes confessions peuvent vous rendre visite si vous en exprimez le souhait.

La cuisine ergonomique



Cette cuisine adaptée est utilisée par les professionnels dans le cadre de mises en situation ou d'ateliers collectifs.

Promenade



Un parcours de promenade est accessible dans le parc de l'établissement.



Le Projet Personnalisé

A l'Hospitalet, toute personne est **actrice et au cœur de son accompagnement**.

Le **Projet Personnalisé (PP)** permet d'intégrer la personne et son entourage dans son projet de vie.

Tous les 18 mois, une réunion est organisée avec vous et, si vous le souhaitez, votre entourage afin d'échanger sur vos souhaits et attentes.

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire qui vous accompagnent au quotidien sont également présents :

- Un infirmier et un aide-soignant qui représentent l'hébergement,
- l'ergothérapeute référent,
- le référent de l'équipe de Vie Sociale,
- l'infirmière coordonnatrice,
- le médecin,
- l'assistante sociale / coordinatrice des projets personnalisés

Au cours de cette réunion, un bilan des objectifs du précédent Projet Personnalisé est réalisé, suivi d'une synthèse des différents accompagnements des 18 derniers mois.

Enfin de nouveaux objectifs d'accompagnement sont définis avec vous.

Le compte rendu de cette réunion constitue le Projet Personnalisé. Il vous est remis ainsi qu'à votre tuteur, le cas échéant, et intégré dans votre dossier.

Pour toute question, vous pouvez contacter Amandine Auzanneau, assistante de service social, coordinatrice des projets personnalisés.

Vos droits et devoirs

Quelques règles de bienséance, d'hygiène et de sécurité

La plus grande **courtoisie** à l'égard du personnel et entre personnes accompagnées est recommandée.

La tranquillité et la dignité de chacun doivent être garanties pour le bien-être de tous.

Les consignes en matière **d'hygiène et de sécurité** doivent être respectées.

L'accès aux locaux techniques est **strictement interdit** aux personnes accompagnées, familles et visiteurs.

Chacun est invité à **respecter les locaux, les équipements et le mobilier, les jardins et espaces verts.**

Toute détérioration causée volontairement est à la charge de son auteur.



Il est strictement **INTERDIT DE FUMER OU VAPOTER DANS LES CHAMBRES , ET DANS TOUS LES LOCAUX CLOS.**

Cette interdiction s'applique aussi bien aux personnes accompagnées qu'aux visiteurs, sous peine de sanction.



L'introduction dans les locaux de boissons alcoolisées et de substances toxiques est interdite.



Les animaux domestiques ne sont pas admis dans l'établissement.

Les pourboires ou cadeau au personnel sont strictement interdits.

Les assurances

En cas d'incident, l'établissement vous assure pendant la durée de votre séjour au titre de la responsabilité civile.

En cas d'incident

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE



Les consignes de sécurité sont affichées dans les chambres.

En cas d'incendie, il faut garder son calme et suivre les instructions communiquées par le personnel, régulièrement formé à ce type d'incident.

Donnez l'alerte en prévenant le personnel du service

Conformez-vous aux consignes d'évacuation.



Les droits de la personne accompagnée sont régis par des textes réglementaires :

La charte de la personne accueillie

Cette charte vous permet de connaître les droits essentiels de la personne accueillie en établissement médico-social.

Elle est accessible sur le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr>

La charte Romain Jacob

La Charte Romain Jacob affirme le droit, des personnes en situation de handicap, d'accéder aux soins et à la santé.

Elle est accessible sur le site : <https://www.handidactique.org>

Ces deux chartes sont jointes en annexe du présent document.

Vous pouvez également les obtenir, gratuitement, sans délai et sur demande auprès de l'Accueil.

Confidentialité et respect de la vie privée

A votre entrée, ou au cours de votre séjour, vous pouvez nous faire part de votre volonté de ne pas divulguer à vos proches ou à vos relations, votre présence dans l'établissement.

Interprètes

La liste des interprètes est disponible auprès de l'accueil.

Information – Consentement – Personne de confiance

Vous serez informé au cours d'entretiens individuels de votre état de santé, des examens et des traitements qui pourront être décidés, avec votre consentement.

N'hésitez pas à poser des questions.

[L'article L.1111-6 du Code de la Santé Publique, issu de la loi du 04 mars 2002,](#)

vous donne la possibilité de désigner librement **une personne de confiance**.

Cette personne de confiance, désignée par écrit, pourra être consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté.

Si vous le souhaitez, elle pourra vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

Le document écrit la désignant doit être remis au médecin.

Les directives anticipées

[Les articles R.1111-17 et L.1111-11 du Code de la Santé Publique](#)

donnent la possibilité de rédiger des **directives anticipées**.

Elles indiquent les souhaits de la personne, relatifs à la prise en charge médicale de sa fin de vie.

Si vous le souhaitez, un médecin de l'établissement pourra échanger avec vous et recueillir vos directives anticipées.

Les règles relatives à la protection juridique des majeurs protégés

Dès lors que la personne n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, des démarches peuvent être entreprises afin de protéger son patrimoine

et sa situation.

Pour plus d'information, rapprochez-vous de l'assistante sociale.

Le Conseil de Vie sociale (CVS)

Il est constitué de la direction, du médecin coordonnateur et de membres élus.

Ces membres sont :

- Des personnes accompagnées
- Un représentant des proches et un représentant légal
- Un représentant du personnel et un représentant de l'équipe médico-soignante
- Un représentant de l'association

Les personnes accompagnées du FAM élisent, parmi elles, des représentants.

Les personnes élues recueillent les doléances collectives et les présentent en réunion. Les demandes individuelles sont orientées vers le cadre concerné. Le rôle du CVS est présenté en annexe du livret d'accueil.

La personne qualifiée

En cas de litige, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée extérieure à l'établissement.

Vous trouverez toutes les informations dans la procédure affichée à l'accueil de l'Hospitalet et jointe en annexe.

Le suivi de la satisfaction des personnes accompagnées

Une réunion des usagers, ouverte à tous, est proposée chaque trimestre.

Animée par l'équipe Vie Sociale, cette réunion permet d'échanger sur vos attentes et propositions concernant la vie collective.

Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement proposées.

Si vous souhaitez y répondre, un professionnel peut vous aider.

Un **questionnaire visiteur** est également à disposition à l'accueil de l'Hospitalet.

N'hésitez pas à vous exprimer librement.

La prise en charge de la douleur

L'Hospitalet dispose d'un Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D.).
Il s'engage à prendre en compte votre douleur et à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour vous soulager.

La douleur n'est pas une fatalité.
La soulager, c'est possible.
Parlez-en avec nos équipes.

La commission restauration

Elle a pour but de donner la parole aux personnes accompagnées concernant le choix des repas.

Elle a lieu chaque trimestre et réunit le chef de cuisine, le personnel, les personnes accompagnées du FAM et les patients.

Le CLAN

Le **C**omité de **L**iaison en **A**limentation et **N**utrition participe à l'amélioration du dépistage des troubles nutritionnels, des troubles de la déglutition et de leur prise en charge, en lien avec le service de restauration.

« Informatique et libertés »

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016,
Article R.7106 5-7, loi du 6 janvier 1978 – décret n°94-666 du 27 juillet 1994

Les données qui vous concernent, font l'objet d'un traitement informatisé.

Vous avez le droit de vous opposer pour des raisons légitimes,
à ce que les informations nominatives vous concernant fassent l'objet
d'un traitement informatisé.

Vous avez également un droit d'accès et de rectification de ces données.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre DPO
(Délégué à la Protection des données) à l'adresse « lhospitalet@lhospitalet.fr »

L'accès à votre dossier médical

L'article L.1111-7 du Code de la Santé Publique, issu de la loi n°2007-131,
règlemente l'accès à votre dossier médical.

Vous pouvez accéder à votre dossier :

- soit directement,
- soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné.

Vous pouvez consulter sur place les documents, vous faire délivrer ou envoyer
une copie.

La demande doit être faite **par écrit** auprès de la Direction de l'établissement.
Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais.

En cas de consultation sur place, un accompagnement médical peut vous
être proposé sur rendez-vous. Vous pouvez vous faire accompagner par
la personne de votre choix.

Nous vous invitons à ouvrir vos droits sur monespacesante.fr.

Vous pouvez solliciter l'aide d'un professionnel du Pôle Vie Sociale.



Nos coordonnées

L'Hospitalet est localisé à Montoire-sur-le-Loir, proche du centre-ville.

C'est un établissement se situant à :

- 20 minutes de Vendôme,
- 50 minutes de Tours et de Blois,
- 1 heure du Mans



L'Hospitalet

33, rue Pasteur

41800 Montoire-sur-le-Loir

Tél : 02.54.85.25.00

e-mail : lhospitalet@lhospitalet.fr

<http://www.lhospitalet.fr>

décembre 2023